



**Association des Parents d'Elèves  
de Saint-Nom-la-Bretèche**

# *La rentrée en Cours Préparatoire*

*Vive la grande école !!!*

Bientôt la fin de l'année et ... la fin de la maternelle pour vos enfants.

La grande étape de l'entrée en *Cours Préparatoire* sera pour eux l'occasion de découvrir un nouveau cadre, des rythmes différents et de devenir **les plus petits parmi les plus grands**.

Voici quelques informations destinées à vous renseigner sur le CP, les changements que vont vivre les enfants ainsi que leurs parents, et l'organisation de l'école élémentaire.

Pour aborder sereinement cette prochaine année scolaire, **n'hésitez pas à nous contacter** au cas où certaines de vos questions seraient restées sans réponse.

La structure administrative de l'école élémentaire et de son conseil d'école est composée :

- Du Directeur d'école (le président)
- Des enseignants
- D'un représentant de la mairie
- Des parents élus en nombre égal à celui des classes
- Du délégué départemental de l'Education Nationale
- De l'inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Poissy
- D'un membre du R.A.S.E.D (Réseau d'Aide Scolaire aux Elèves en Difficulté)

Le conseil se réunit une fois par trimestre au moins, et chaque fois que le directeur le juge utile, ou sur demande de deux tiers de ses membres.

Si la **participation au conseil d'école** vous intéresse, contactez l'association des parents d'élèves ou adressez vous directement au directeur.

Nos coordonnées sont les suivantes :

**APE (Association des Parents d'Elèves)**

**Juliette COLIN** (*Présidente*)

☎ 01 34 62 89 91

<http://apedesaintnom.com>

## ***L'inscription***

Votre enfant fréquente l'école maternelle de Saint-Nom-la-Bretèche.

Pour poursuivre sa scolarité à l'école élémentaire Pasteur de la commune, vous devez procéder à **la pré-inscription** de votre enfant directement à la mairie en vous munissant :

- Du carnet de vaccination de l'enfant
- Du livret de famille
- D'un justificatif de domicile

Après ce contrôle de documents, vous munir de la fiche de renseignements (fournie par la mairie) pour l'admission à l'école élémentaire, auprès du directeur Monsieur Toux.

# *L'école élémentaire Pasteur*

**Votre enfant** va poursuivre le cycle des **apprentissages fondamentaux** (2<sup>ème</sup> cycle) comprenant la grande section de maternelle, le CP et le CE1.

Après l'initiation suivie en maternelle, il va faire **l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul**. Il va devenir plus **autonome** sur le plan matériel.

Par la suite, il entrera dans le cycle des **approfondissements** comprenant le CE2, le CM1 et le CM2.

**Pour les fournitures**, afin de vous éviter la bousculade des courses de la rentrée, les enseignants de CP ont bien voulu nous communiquer une liste de base qui sera complétée à la rentrée :

- 1 cartable solide (pas de sac à dos) et pas trop petit
- 1 trousse avec : 2 stylos bille bleus, 1 rouge et 1 vert, 5 crayons à papier, 1 gomme et 1 taille-crayon avec réservoir, 5 bâtons de colle (pas de tube) à renouveler, 1 règle plate (20 cm), 1 paire de bons ciseaux à bouts ronds
- 1 trousse avec : des feutres de couleurs (pointe moyenne ou large) et des crayons de couleur
- 2 chemises cartonnées à 3 rabats avec élastiques
- 1 lutin (porte vues) – 80 vues
- Un très grand cahier TP 24x32 avec protège-cahier transparent (plastique)

(Vous êtes priés de couvrir et étiqueter toutes les affaires de votre enfant)

## ***Sécurité :***

**Rappel :** un espace « dépose-minute » situé sur le parking entre le centre commercial et l'école et une signalisation du chemin piéton par des petits pas facilitent et sécurisent l'accès à l'école des enfants.

Nous vous rappelons qu'un dépose-minute n'est pas un parking : il sert uniquement à la dépose de votre enfant qui se rend seul à l'école. Il permet de fluidifier la circulation des voitures aux heures d'entrées et de sorties de l'école.

Si vous souhaitez accompagner votre enfant jusqu'à la grille, nous vous remercions d'utiliser les parkings.

En cas de retard des parents à 16h30, les enfants sont envoyés automatiquement à la garderie scolaire. Ce service vous sera facturé ultérieurement.

## ***L'organisation du travail***

Les horaires sont :

- ✓ Le matin de 8h30 à 11h30
- ✓ L'après-midi de 13h30 à 16h30. Il n'y a pas cours le mercredi et le samedi.

Nous vous demandons de respecter les horaires de l'école : les retards d'élèves perturbent énormément le fonctionnement et la vie de la classe.

Une fois les grilles de l'école fermées, votre enfant ne sera plus accepté en cas de retard et devra repartir à votre domicile.

La scolarité devient obligatoire : nous vous invitons à respecter les dates des vacances.

## *Le Restaurant Scolaire, la Garderie et l'étude du soir*

**Les inscriptions au restaurant scolaire, à la garderie ainsi qu'à l'étude ne sont pas reconduites automatiquement d'une année sur l'autre.**

Les enfants doivent être inscrits chaque année avant la rentrée scolaire.

Pour ces démarches, vous devez vous adresser directement aux services scolaires de la mairie :

[scolaire@mairie-saint-nom-la-breteche.fr](mailto:scolaire@mairie-saint-nom-la-breteche.fr)

Tel : 01.30.80.07.00

Les parents qui ont inscrit leur enfant à l'école reçoivent un courrier de la mairie, leur expliquant les démarches à suivre.

En élémentaire, le restaurant scolaire est un self service. Les CP sont aidés durant les premières semaines et passent les premiers vers 11h30. Nous demandons de mettre en place une semaine de test au mois de juin pour les enfants de Grande Section de maternelle afin de les familiariser à cette nouvelle organisation du déjeuner.

## *Les parents et l'école*

La rentrée des classes est fixé au jeudi 2 septembre.

Le jour de la rentrée, vous accompagnez votre enfant à l'école. Vous pouvez consulter la veille les panneaux d'affichage pour connaître les heures de rentrée suivant les différents niveaux.

En début d'année, l'enseignant organise **une réunion de parents** pour exposer ce qu'il fait, ses méthodes de travail, et pour expliquer ce qu'il attend des enfants et de leurs parents.

Régulièrement, votre enfant vous rapportera ses cahiers, il vous sera demandé de **les signer**. Lisez-les attentivement avec votre enfant, vous suivrez ainsi son travail et **vous l'encouragerez** en vous intéressant à ce qu'il fait.

En fin de trimestre, vous aurez connaissance des résultats de votre enfant par l'intermédiaire **du livret scolaire**.

**Les entretiens individuels** sont vivement conseillés, dès qu'une difficulté survient.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

